



Mail : ajakandresy@gmail.com

Site : <http://www.ajak-andresy-korgom.net/>

Andrésey, le 02/06/2026

Notre jumelage coopération fête son 26ème anniversaire. Nous gardons contact avec notre ONG locale « Solidarité Hadinkay » depuis le début et privilégions les actions immédiatement réalisables pour la population de KORGOM.

Si vous avez un peu de temps voici un aperçu de tout ce que nous avons fait pour les habitants de Korgom, ville jumelle d'Andrésey située très loin de chez nous au NIGER. Site *Yvelines Coopération internationale & développement* - YCID

<https://www.ycid.fr/membre/association-pour-jumelage-andresy-korgom/>

Voici une nouvelle toute fraîche : nous avons évoqué en ce début 2026 le **Projet "en couveuse"**. Celui-ci devient une réalité ; on a avancé : un cahier des charges complet parvenu de notre ONG SHK et voici le nom du **projet "Aviculture de pintades à Korgom au NIGER" !**

Nous avons besoin de votre soutien pour faire aboutir cette action de l'AJAK pour la population de KORGOM.

Et maintenant pourquoi on fait ce projet ?

Après un bilan 2025 positif et des actions menées à KORGOM, NIGER, grâce à nos adhérents et donateurs, nous allons plus loin. Après avoir mis en lumière la reconstitution de la banque céréalière, le réinvestissement dans le programme Moutons à Crédit, voici l'émergence de notre nouveau projet **"Aviculture de pintades à Korgom au NIGER" en 2026.**



Les pintades sont un met très apprécié des Nigériens. Leur élevage est très rémunérateur.

Source ONG SHK : prix relevés en mars 2026 – Le **gain potentiel** pour leur vente est **important** : actuellement **achat 0,22 euro – vente 6,80 euros.**

L'objectif principal du projet est que **l'activité d'aviculture des pintades** soit au **centre des activités génératrices de revenu de la population tant en source d'aliments (viande, œufs) pour eux-mêmes que de revenus** pour assurer la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté pour les familles de Korgom.

Votre soutien continu est essentiel pour assurer la bonne fin de ce nouveau projet. Nous venons vers vous car son montant est important.

Le montant requis pour le **démarrage intégral de la 1^{ère} phase (année numéro 1)** est de **5736 euros**. Une mise en place de ce projet sans ce montant ne permettra pas de donner toute l'**autonomie aux habitants de Korgom pour que la production de pintades soit possible sans nouvel investissement les années suivantes à l'instar de ce que nous avons déjà mis en place pour les MAC (Moutons A Crédit)** c'est-à-dire une économie circulaire !

Nous vous remercions sincèrement pour votre aide essentielle et vous prions, Chère Madame, Cher Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments dévoués.

Madame Dominique BIALEK
Présidente de l'A J A K
Association pour le Jumelage AndréSy Korgom

Plus d'infos ? un message à ajakandresy@gmail.com

Que contient ce nouveau projet ?

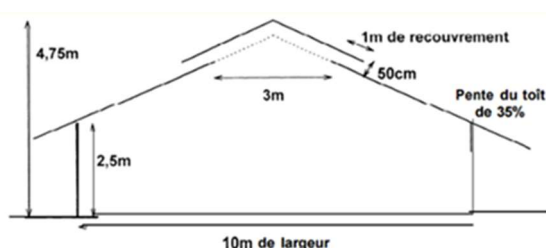
Le projet comporte la construction d'un parc et d'un abri comportant des perchoirs, des abreuvoirs et des mangeoires de 300 places protégé par une clôture de grillage. Ce dispositif limite la perte des œufs, des pintadeaux et de maladies avec la possibilité de valoriser les déchets (fumier). L'élevage des pintadeaux se fera à partir de l'incubation des œufs par couveuse solaire. Il repose sur l'implication des bénéficiaires, la formation technique continue d'au moins 15 femmes et jeunes de Korgom. Le suivi financier sera réalisé par un comité de gestion composé de l'ONG SHK et de bénéficiaires.

Le montant requis pour le **démarrage intégral de la 1^{ère} phase** est de 5736 euros. **PAS DE MISE EN PLACE DU PROJET sans l'intégralité des fonds !**

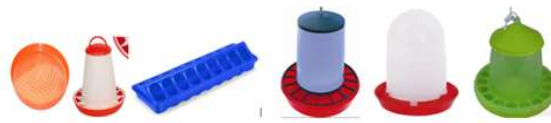
- 1er cycle du projet : durée 12 mois, préparation du projet, installation des infrastructures (poulailler, équipements, couveuse solaire), approvisionnement et démarrage (achat des œufs, achat initial des aliments, mise en place du protocole sanitaire, formations des 15 personnes), production (suivi régulier sanitaire des pintadeaux, collecte des données de suivi), commercialisation sur 5 derniers mois (vente directe et contrats avec revendeurs).
- Les cycles ultérieurs prévisionnels : le comité de gestion prépare les cycles ultérieurs qui seront plus courts (réutilisation du matériel et personnes formées) et définit leur nombre en fonction de la capacité maximum du poulailler et de la couveuse.
- La mise en place de l'aviculture de pintades à Korgom améliorera la **qualité de la nutrition des familles de Korgom (viande et œufs)** et leur permettra d'atteindre une **autosuffisance alimentaire**.
- La mise en place de l'aviculture de pintades à Korgom assurera une **dynamisation du marché** grâce à l'**implication des femmes et des jeunes du village**. Ce principe est déjà éprouvé avec l'action itérative MAC (Moutons à Crédit) gérée par la coopérative de femmes de Korgom depuis 2007.

..... Et pour clore le sujet quelques illustrations

Le poulailler



Les mangeoires et abreuvoirs adaptés à l'âge des pintades



Le pondoir

Ce sont les nids dans lesquels les volailles pondent. Ils ont généralement 40 cm de profondeur, 30 cm de longueur et de hauteur. Il faut un nid pour cinq têtes.



Les perchoirs

Ils permettent aux volailles de se percher et se sentir à l'aise



La couveuse solaire et sa plaque solaire d'alimentation



Comment nous aider pour ce projet ?

PLUS FACILE et PLUS RAPIDE ! Vous pouvez

- Soit effectuer une adhésion ou un don pour 2026/2027 directement en ligne en suivant ce lien

<https://www.helloasso.com/associations/ajak-association-pour-le-jumelage-andresy-korgom/adhesions/adherer-au-jumelage-cooperation-andresy-korgom-2>

ou flasher ce QR CODE qui vous guidera directement sur le site helloasso



- Soit renvoyer le bon d'adhésion/don 2026 figurant ci-après accompagné de votre **chèque à l'ordre de l'AJAK**



Notre Jumelage Coopération, régi par la loi 1901, est actif depuis 2001.

Depuis 2007, vous avez la possibilité de déduire **66% des sommes** que vous aurez **versées à l'AJAK** de votre revenu fiscal.

Un reçu vous sera joint en début 2027.

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE MAIL

- ☐ Adhérent : 12 euros minimum par personne euros
- ☐ Adhérent bienfaiteur : toute cotisation supérieure à 12 euros euros
- ☐ Donateur (sans adhésion à l'association) : tout montant euros

Document à renseigner et à envoyer avec le chèque d'accompagnement à l'adresse suivante
Dominique BIALEK, 1 résidence le Pont de Conflans – 78570 ANDRESY

